

PRÉSENTS Madame Pascale LICARI, Maire
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Monsieur Benoît VENNIN, Madame Béatrice BLANCARD,
Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoint,
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame
Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie DUMAS, Madame Pauline DELLIEU, Madame Corinne
TEISSIER

POUVOIRS : Madame Brigitte VINCENTELLI à Madame Mélanie NOSSEN
Madame Catherine BEDOT à Madame Béatrice BLANCARD
Madame Brigitte BELIN à Monsieur Benoît VENNIN
Monsieur Pierre DUGUA à Monsieur Marc VANCAYSEELE
Monsieur William CAYZAC à Madame Aurélie DUMAS
Monsieur Michel LINTZ à Madame Corinne TEISSIER

ABSENT EXCUSÉ Monsieur Didier GUERIN

ABSENTS : Monsieur Christian PULH

Nomination du secrétaire de séance
Frédérique JOMAIN -QUENIN
A l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018

Délibérations

2018-62 Finances / Autorisation d'emprunt / Décision modificative

Monsieur VENNIN présente la délibération relative à l'emprunt.

Madame TEISSIER demande s'il est envisagé de souscrire des emprunts à taux fixe et quelle en serait la durée.

Monsieur VENNIN et Madame LICARI expliquent que, pour la voirie, il s'agit avant tout de pouvoir amortir à long terme les dépenses conséquentes engagées par la commune, dans le cadre du programme de requalification. La commune a déjà reçu une proposition pour un emprunt sur 25 ans, à taux fixe, à hauteur de 2,02 % mais avec une part variable indexée sur le livret A.

Madame LICARI ajoute que la commune souhaite recevoir d'autres propositions et interroge donc d'autres banques.

De même pour l'emprunt du bistrot pour lequel la durée serait plus courte et envisagée sur 15 ans. Il pourrait par ailleurs être rapidement amorti par le paiement des loyers.

Avant de contracter ces prêts, il convient que le conseil en prévoit l'inscription au budget de la commune.

Adopté à l'**unanimité**

2018-63 Finances / Décision modificative n° 3 – Budget principal – exercice 2018

Madame LICARI indique que la commune a dû recourir à des frais d'études qui n'étaient pas nécessairement prévus au budget primitif 2018 : pour la mairie ou le PLU.

Le chapitre budgétaire utilisé pour le règlement de ces frais est en dépassement et doit être abondé. Il convient, pour ce faire de procéder à un virement de crédit entre chapitres.

Adopté à l'**unanimité**

2018-64 Intercommunalité / Finances / Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur VENNIN rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de préparer, dans l'année des transferts de compétence vers la CCVBA, un rapport d'évaluation des charges transférées qui sert de base au calcul des Attributions de Compensation.

Deux compétences viennent d'être transférées à l'intercommunalité : « eaux pluviales » et « gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des innovations », dite GEMAPI.

Pour chaque compétence, plusieurs scénarios sont envisagés afin de calculer la charge transférée. Pour la compétence « eaux pluviales », une enveloppe de 410 K€ à répartir sur les communes a été retenue avec quatre critères : la population, l'effort fiscal, la CAF et le linéaire de réseau en zone U et AU.

Pour le volet GEMAPI, la communauté de communes a fait le choix de ne pas impacter le transfert de la compétence au niveau des attributions de compensation et a décidé de lever une taxe sur le territoire. Le produit attendu de cette taxe est estimé à 280 K €. Le montant représente entre 17 et 18 € par habitant.

Monsieur VENNIN précise, par ailleurs, que la Communauté de Commune a lancé une étude pour l'élaboration d'un nouveau pacte fiscal et financier.

Madame LICARI rappelle que le transfert des compétences « pluviale et Gemapi » n'a pas entraîné de transfert de personnel vers la CCVBA.

Elle souligne également que si les propositions de la CLECT ne sont pas validées par les communes, c'est le Préfet qui arrêtera les montants de manière unilatérale, ce qui pourrait s'avérer plus défavorable.

Adopté à l'**unanimité**

2018-65 Intercommunalité / Adhésion de la commune au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM)

Madame TEISSIER demande à Monsieur VENNIN de revenir sur les missions du SICTIAM.

Monsieur VENNIN précise que le SICTIAM est un syndicat mixte qui dispose d'une offre globale de service, en matière d'informatique et de numérique (logiciels, maintenance, formation...) et une adhésion globale initiée par la communauté de communes permet une meilleure accessibilité financière qu'une démarche isolée de chaque commune.

Dans ce cadre, l'adhésion de la commune du Paradou est financée par la CCVBA. Cette cotisation s'élève, pour 2018, à 1 600 €.

L'intérêt de cette adhésion est également de permettre, le cas échéant, une mise en concurrence avec Neptis, le prestataire de la commune.

Adopté à l'**unanimité**

2018-66 Renforcement du réseau électrique – route de Belle Croix / Signature d'une convention de servitudes avec le SMED 13

Monsieur SANTIN présente la délibération et note qu'une partie des réseaux enterrés posés par le SMED se situent sur une parcelle communale. Il convient donc d'autoriser le syndicat à les poser.

Adopté à l'**unanimité**

2018-67 Urbanisme / Acquisition de parcelle / Route des Tours de Castillon

Madame DUMAS rappelle que la parcelle se situe en bordure de la route des Tours de Castillon, sur une zone agricole, dans le prolongement du projet d'aménagement de la société Hectare. Pour la commune, il s'agit avant tout d'éviter toute construction sur cette zone et toute nouvelle dérive.

Elle ajoute que la commune réfléchit à une valorisation de cette parcelle qui sera donc entretenue par les services techniques municipaux.

Adopté à l'**unanimité**

2018-68 Assemblées / Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux / Modification des statuts et désignation de représentants

Adopté à l'**unanimité**

2018-69 Opération Boîtes à livres Lions Clubs / Signature d'une convention

Adopté à l'**unanimité**

2018-70 Associations / Partenariat avec Entraide Solidarité 13 / Signature d'une convention

Monsieur VANCAYSEELE souligne qu'un certain nombre d'activités sont déjà organisées par l'ES13, en coordination avec la commune et un agent municipal.

Il s'agit cette fois de prévoir une convention pour d'autres activités, en dehors de l'intervention communale.

Adopté à l'**unanimité**

Le secrétaire de séance
Frédérique JOMAIN-QUENIN